

M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu

Avis public

Est par la présente donnée par la soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale en conformité avec l'article 148 du code municipal QUE:

À son assemblée ordinaire du conseil, tenue le 8 décembre 2020, le conseil de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu a adopté la résolution suivante portant le numéro R-149-2020.

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par monsieur Maurice Rolland et résolut unanimement que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2020, qui se tiendront le 2^e mardi et qui débuteront à 20 h, à l'exception de la séance de novembre qui se tiendra le 3^e mardi afin de respecter le délai dû aux élections municipales.

09 février
13 avril
08 juin
10 août
12 octobre
14 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régie la municipalité.

Donné à Saint-Marc-sur-Richelieu, le 9 décembre de l'an deux mille vingt.

Sylvie Burelle, g.m.a.

Secrétaire-trésorière et directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Sylvie Burelle, résidante à Saint-Marc-sur-Richelieu, certifie sous mon serment d'office avoir public ci-dessus ;

En affichant, une copie aux deux endroits désignés par le conseil, entre 16h00 et 17h00, ce 9^{ième} jour de décembre 2020.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 9^{ième} jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt.

Sylvie Burelle

Secrétaire-trésorière et directrice générale